



TOUS EN SELLE A CUVERVILLE !

AIDE DE 100 € !

La ville de Cuverville désireuse d'être actrice dans la transition Ecologique et particulièrement dans le développement de la mobilité douce a décidé, par délibération du Conseil Municipal du 06 mars 2023 de renouveler le dispositif "TOUS EN SELLE A CUVERVILLE !" Une enveloppe budgétaire de 2 000 € est allouée pour ce dispositif pour 2023.

Ce dispositif consiste au versement, sans conditions de ressources, d'une aide de 100 € aux Cuvervillais qui souhaitent acheter un Vélo à Assistance Électrique (VAE) ou un Vélo Cargo.

Cette aide est cumulable avec celles de l'État et de la Communauté urbaine Caen la mer Normandie, octroyées sous conditions de ressources.

Voir démarches et conditions de ressources sur les sites de :

L'État (service public) :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique>

Communauté urbaine Caen la mer Normandie :

<https://caenlamer.fr/actualites/aide-de-caen-la-mer-pour-lachat-de-velo-assistance-electrique>

Concernant l'aide apportée par la commune de Cuverville, le règlement ci-joint est à conserver et le formulaire à nous retourner en mairie aux horaires d'ouverture ou dépôt dans la boîte aux lettres, dûment complété et signé accompagné des pièces justificatives.

Attribution de l'aide de Cuverville pour l'achat d'un VAE

- Habiter Cuverville,
- Être majeur,
- Acheter un VAE neuf homologué (chez un vélociste de Caen la mer),
- Une seule aide -par foyer et par an,
- Les bénéficiaires s'engagent à garder le vélo subventionné pour une durée de 3 ans minimum,
- Seul l'acquéreur du vélo, pour son propre usage, pourra bénéficier de l'aide,
- Le formulaire de demande doit être envoyé à la mairie avec la facture dans les 4 mois maximum après l'achat du vélo.

Conditions d'attribution

Les attributions sont traitées par ordre d'arrivée des demandes et dans la limite des crédits disponibles.

Les dossiers doivent être déposés à la Mairie aux horaires d'ouverture ou dépôt dans la boîte aux lettres.

Equipements éligibles

Sont concernés par ce dispositif :

- Les VAE (Vélo à Assistance Électrique) neufs, n'utilisant pas de batterie au plomb,
- Les vélos cargos, c'est à dire les vélos à assistance électrique permettant le transport d'enfants dans un espace spécifique (coffre) à l'avant ou à l'arrière,
- Les vélos pliants à assistance électrique sont également éligibles à l'aide VAE,
- Le vélo peut être acheté neuf ou d'occasion auprès d'un revendeur professionnel (qui doit éditer une facture) sur le territoire de Caen la mer,
- Aucun achat en ligne n'ouvre droit à l'aide.

Modalités de versement

La mairie de Cuverville, après examen du dossier "Demande d'aide à l'achat d'un vélo VAE", informe par courrier le demandeur de l'octroi de l'aide et procède à son versement sur son compte bancaire.

Protection des données

Toutes les données demandées sont obligatoires et nécessaires au traitement de la demande. Celles-ci ne seront utilisées que dans le cadre de l'opération "TOUS EN SELLE". Les données seront conservées pendant 3 ans puis détruites. Cette durée correspond à la durée pendant laquelle le bénéficiaire ne peut revendre son vélo.

TOUS EN SELLE A CUVERVILLE !

Demande d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique

**Champs obligatoires*

Le déclarant :

Nom* :

Prénom* :

Adresse postale* :

Code postal* : 14840 Ville* : CUVERVILLE

Téléphone :

Courriel* :

Votre demande concerne l'achat d'un :

- ☐ Vélo à assistance électrique ☐ Vélo cargo ☐ Vélo pliant

Liste des justificatifs à fournir :

- ☐ Facture indiquant la date d'achat de moins de 4 mois à la date de réception du dossier*,
- ☐ Dernier avis d'imposition (pour le dossier Caen la mer),
- ☐ Pièce d'identité en cours de validité*,
- ☐ Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois*,
- ☐ Relevé d'identité bancaire*,
- ☐ Certificat d'homologation du vélo*.

Attestation sur l'honneur

Je m'engage à :

- Ne percevoir qu'une seule subvention de la commune de Cuverville pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, d'un vélo cargo ou d'un vélo pliant,
- Utiliser personnellement le vélo acheté et ne pas le revendre dans un délai de 3 ans à compter de la date du certificat de l'ordonnateur public.

J'ai pris connaissance et accepte les conditions d'attribution ci-avant et mentionnées dans la délibération municipale du 06 mars 2023, n° D.2023/09.

Fait à Cuverville, le :

Écrire la mention "Lu et approuvé"

.....
Signature,

.....